

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022 s'équilibrent à 312 382,31 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	256 036,31	Excédent reporté	209 619,31
Dépenses de personnel	14 306,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	86 325,00
Reversement redevance agence de l'eau	16 652,00	Redevance agence de l'eau	7 615,00
Autres dépenses courantes	204,00	Autres recettes courantes	1 952,00
Dépenses financières	942,00	Reprises sur provisions	590,00
Dotations aux provisions	756,00	Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00
Ecritures d'ordre entre sections	23 486,00		
Total	312 382,31	Total	312 382,31

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'emprunts, des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et des écritures d'ordre. Les dépenses et les recettes de l'investissement 2022 s'équilibrent à 667 026,51 €.

b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	42 892,00	Solde d'investissement reporté	36 672,51
Immobilisations corporelles	593 515,51	Subventions	133 094,00
Remboursement d'emprunt	3 027,00	Emprunt	447 000,00
Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00	FCTVA	5 463,00
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	21 311,00	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	21 311,00
		Ecritures d'ordre entre sections	23 486,00
Total	667 026,51	Total	667 026,51



Le Maire,

MEILHAC Sébastien